

# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.



ON S'ABONNE :

LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, au 1<sup>er</sup> étage, grande rue Mercière, 32, au 2<sup>e</sup>.  
PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGUVE DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 19 mars 1842.

## REVUE DE LA SEMAINE.

L'opinion publique et la presse se préoccupent vivement en France de la tentative que vient de faire sir Robert Peel pour arracher l'Angleterre à la crise financière qui l'entraîne vers la banqueroute. Sa proposition, car ce n'est pas encore autre chose, est diversement jugée. Les uns l'appellent un acte de désespoir, les autres une révolution ; nous ne voulons en rien amoindrir le mérite qu'elle peut avoir, mais il nous semble qu'on en exagère beaucoup les proportions. L'Angleterre a une dette de près de vingt milliards, et on comprend que son budget, quand les intérêts de la dette ont été prélevés, ne puisse faire face aux besoins. Le déficit dissimulé quelques années apparaît aujourd'hui toujours grandissant ; les recettes données par l'impôt sont au-dessous des dépenses. Il fallait révéler enfin cette situation, montrer la plaie, essayer de guérir le mal, ou continuer à marcher dans une voie fatale, trompant le pays, abusant du crédit, jusqu'à ce qu'enfin la banqueroute vint ébranler le gouvernement et jeter une longue perturbation dans les trois royaumes.

Robert Peel n'a pas jugé la position désespérée ; il n'a pas regardé le mal comme incurable, il a cherché un remède. Il croit l'avoir trouvé, l'avenir en décidera.

Dans les cinq dernières années, le déficit avait été de 252 millions ; l'année financière qui va commencer en Angleterre le 5 avril en fait présager un autre de 65 millions. C'est ce déficit qu'il s'agit de couvrir au moyen de taxes, en même temps qu'il fallait subvenir aux dépenses des deux guerres d'Asie.

L'impôt territorial n'existe pas en Angleterre, les impôts indirects y donnent presque seuls tous les revenus ; mais l'augmentation de ces droits était une ressource impuissante, car elle eût restreint encore la consommation qui déjà est diminuée de beaucoup par la détresse dans laquelle la crise commerciale a jeté les classes ouvrières. Il fallait donc trouver ailleurs un remède ; Robert Peel a regardé en arrière dans l'histoire financière de son pays, et il n'a pas dû chercher bien loin. Il a emprunté ses moyens aux exemples de ses prédécesseurs durant les luttes de l'Angleterre contre la République et l'Empire. Pour subvenir aux frais de la guerre, les revenus furent frappés en 1798 d'une taxe de 10 0/0 qui fut perçue jusques en 1802. La guerre de 1803 fit rétablir la taxe sur la propriété ; elle fut seulement de 5 0/0, s'éleva deux ans après à 6 1/4, et remonta en 1806 à 10 0/0. Elle dura ainsi jusqu'en 1816.

Dans des circonstances analogues quoique moins graves, sir Robert Peel a recouru au même moyen ; il demande une taxe d'un peu moins de 3 0/0 sur les revenus de toute nature qui excèdent 150 liv. sterl. (3,750 f.).

En même temps qu'il avait recours à ce moyen qui est grave, et qui ne sera peut-être pas adopté aussi facilement qu'on semble le croire, sir Robert sentait le besoin de le populariser en accordant quelque chose aux vœux du pays. Depuis long-temps on demandait la diminution des droits de douane sur des objets de première nécessité, sur des matières premières. Sir Robert combine la diminution des droits avec l'établissement de la taxe. Il y trouve deux avantages. Au moyen de l'abaissement des droits, il rend la taxe plus supportable ; au moyen de la taxe, il couvre le déficit qui se produira nécessairement dans les recettes, jusqu'à ce qu'une plus grande consommation élève de nouveau leur chiffre. Voilà toute la tactique du ministre.

Convient-il d'appeler cela une révolution ? Non. L'emploi d'un vieux moyen imposé par la nécessité, une modification dans les tarifs ne méritent pas ce nom. Remarquez que l'abaissement le plus considérable des droits porte sur les objets venant des colonies anglaises. Les vins et les spiritueux de France continueront à payer le droit actuel, et les charbons qui viennent d'Angleterre

en France seront frappés d'un droit d'exportation, afin de mettre nos manufactures dans un état d'infériorité relative.

En combinant l'augmentation donnée par la taxe et le manquant produit par l'abaissement des droits de douane, il se trouve que le ministère aura pourvu au déficit prévu de 65 millions et qu'il lui restera une somme disponible de 12 millions de francs qu'il pourra employer aux frais de la guerre contre l'Inde et la Chine.

Il reste maintenant à savoir si cette mesure sera adoptée en pleine paix aussi facilement qu'elle l'a été alors que la France menaçait l'existence de la Grande-Bretagne et que celle-ci s'appuyait sur la coalition européenne contre nous. Il reste à savoir si l'aristocratie terrienne accueillera la taxe avec des bravos et des battements de mains, comme on l'a fait à la chambre dans les rangs qui soutiennent le ministère, et nous en doutons, malgré tout le patriotisme que l'on prête à l'aristocratie anglaise.

Mais, quel que soit le résultat de la proposition de sir Robert Peel, est-ce bien là une révolution qui mérite tous ces cris d'admiration que la presse ministérielle française jette aujourd'hui ? Une révolution en Angleterre n'imposera pas une taxe difficilement perçue sur les revenus de toutes sortes, toujours changeants, mobiles, mal appréciables ; elle imposera la propriété territoriale ; elle établira l'impôt foncier. Seulement alors on entrera dans une voie vraiment révolutionnaire ; on brisera les droits, les privilèges de la conquête, en établissant l'égalité des charges. Jusque-là on ne fera rien que de transitoire, rien qui porte un cachet de grandeur et de stabilité. On conjurera pour quelque temps l'orage qui menace l'Angleterre ; mais on ne l'empêchera pas d'éclater plus tard. Ceux qui de ce côté du détroit prodiguent de si pompeux éloges à sir Robert Peel le savent bien, et, à coup sûr, ils ne manqueraient pas de le dire si le cabinet whig était encore à la tête des affaires.

Sir Robert Peel a profité d'une circonstance malheureuse pour le pays, favorable pour le succès de sa proposition, afin de demander l'établissement de la taxe sur les revenus ; mais on doit être bien assuré que les désastres de l'Afghanistan ne sont que le prétexte et non le motif réel de sa demande ; et ce qui le prouve, c'est que, sur l'excédant qu'il doit donner la taxe, il ne réserve que douze millions pour faire face à la fois aux besoins de la guerre de Chine et de la guerre de l'Inde. Mais ce fait prouve encore que le ministère tory ne juge pas les affaires de l'Angleterre aussi compromises dans l'Inde que nous semblons le croire en France. On accepte généralement chez nous avec beaucoup trop de facilité tout ce qui peut faire croire à la décadence de la puissance anglaise dans quelque partie de ce vaste empire que ce soit. On la présente toujours comme près d'expirer, et ces prédictions se renouvellent si souvent que nous doutons si elles ne sont pas inspirées par l'Angleterre elle-même afin de détourner les regards de ses conquêtes constantes. Si la France s'endort sur la foi de ces promesses menteuses, elle sera encore prise pour dupe. L'Angleterre est dans une phase pleine de difficultés, mais ces difficultés naissent beaucoup plus de la situation intérieure que des embarras qui surgissent dans les colonies, et avant de pouvoir juger de l'état de la puissance anglaise dans l'Inde, il faut attendre de connaître quel effet moral auront produit le désastre de Caboul et surtout les insurrections qui ont éclaté, dit-on, dans l'empire birman, dans le Népal et l'Aoude qui ont aujourd'hui pour l'Angleterre une importance plus grande que les contrées situées au-delà de l'Indus.

Dans ces derniers jours, la chambre des députés a entendu retentir deux mots qui peignent à eux seuls toute la situation. M. Ledru-Rollin a parlé de l'organisation du travail ; M. Taschereau a dit qu'il n'existe pas de chambre. L'organisation du travail est le grand besoin de notre époque ; elle appelle les méditations de tous les économistes, de tous les hommes politiques. Cette ques-

tion, si on s'obstine à l'écarter long-temps, agitera la France, la jettera dans de nouveaux maux. Comment les hommes qui nous gouvernent ne voient-ils pas le mal qui ronge notre société ? Comment, en présence des souffrances qu'endurent les classes ouvrières, ne comprennent-ils pas que l'organisation du travail est une question d'humanité autant qu'une nécessité politique ? Ils ne s'abusent pas, mais ils n'ont accepté la direction des affaires qu'à la condition de se traîner dans les vieilles ornières où ont péri déjà tant de pouvoirs éphémères. Ils ne s'abusent pas, mais ils redoutent de se heurter aux privilèges qui seuls composent la nation officielle. Ils ne s'abusent pas, mais ils reculent devant des réformes qui changeraient la face du pays, qui donneraient au commerce une activité jusqu'ici inconnue, qui en répartiraient les bénéfices d'une manière plus équitable, et cela parce qu'elles offrent quelques difficultés et qu'ils veulent gouverner paisiblement, tranquillement, absorbés dans de petites intrigues, voués à la défense de petits intérêts. Ils ne s'abusent pas sur le danger qu'il peut y avoir à prolonger cette situation, mais ils comptent sur les forces matérielles pour réprimer les tentatives que les souffrances pourraient amener, comme si la compression pouvait guérir les maux d'une société. Ils imposent au pays une halte prolongée, bien qu'ils sachent que toute nation qui s'arrête dans la voie des améliorations use contre elle-même les forces dont elle dispose pour rendre moins dur le sort des hommes.

Il n'y a pas de chambre, a dit M. Taschereau devant la chambre elle-même ; c'est qu'en effet, s'il y a le corps, il n'y a pas l'esprit. Le parlement fonctionne, chicane les ministres, vote des lois ; mais de tout cela il ne sort rien de grand, rien de durable, rien qui ait une vie réelle. La législature s'en va, déjà frappée au cœur, près de rendre le dernier soupir, évitant les discussions, et dans sa lassitude, permettant au ministère d'ajourner les questions les plus importantes. Il semble qu'elle redoute aujourd'hui tout ce qui pourrait produire quelque agitation, comme ces malades qui se tiennent en repos pour s'en aller en paix. Cependant elle ne veut pas permettre que l'on prenne sa torpeur pour la mort, et quand M. Taschereau a dit qu'elle n'existait pas, elle a protesté, comme si la vie d'un corps politique se prouvait autrement que par des faits, par des actes utiles au pays ! K.

Le gouvernement est fort inquiet de la tournure qu'ont prise depuis quelque temps les affaires extérieures. Malgré tout ce que M. Guizot a fait pour être agréable à l'Angleterre, malgré toutes ses concessions, toutes ses avances, jamais, à aucune époque depuis onze ans, la France ne s'est trouvée dans des relations plus froides avec cette puissance. Toutes les dépêches de M. de Saint-Aulaire sont, dit-on, empreintes de préoccupation et de découragement. L'ambassadeur de M. Guizot ne lui écrit plus sans lui déclarer qu'il aperçoit la guerre au bout de tout ce qui se passe sous ses yeux. Le gouvernement anglais a été pressenti, assure-t-on, sur l'attitude qu'il croirait devoir prendre si la France intervenait en Espagne pour renverser Espartero, et, à la place de son autorité révolutionnaire, rétablir l'autorité légitime de Marie-Christine. Le cabinet anglais n'a pas voulu s'expliquer sur ce qu'il croirait devoir faire si une semblable éventualité se présentait ; mais M. de Saint-Aulaire, en transmettant à M. Guizot la réponse négative qu'il a reçue, lui a communiqué la crainte qu'il avait que, dans ce cas, l'Angleterre ne cherchât à nous chasser du nord de l'Afrique.

Les propositions de salut public que sir Robert Peel vient de faire au parlement anglais ont coïncidé avec les appréhensions témoignées par M. de Saint-Aulaire, et elles les ont confirmées. Il suffit d'ailleurs de connaître quelque peu l'histoire de l'Angleterre pour savoir que, toutes les fois qu'elle s'est vue sérieusement embarrassée, elle a eu recours à la guerre comme le meilleur remède qu'elle pût opposer à ses maux. Il y a peu de politique aussi au-

## FEUILLETON DU CENSEUR.

## Académie des Sciences.

Séance du 14 mars.

Un des signes les plus décisifs auxquels on puisse reconnaître combien la physique a fait de progrès depuis un demi-siècle est sans doute cette tendance générale qui pousse aujourd'hui les esprits vers l'étude de la météorologie. Il fallait, en effet, que la science se fût bien assurée de ses forces pour aborder avec confiance un ordre de phénomènes aussi compliqués.

Une des premières questions qui se présentent en entrant dans cette vaste et difficile portion de la physique est relative à la limite à laquelle s'étend l'atmosphère terrestre. Ce problème a déjà beaucoup exercé les physiciens, et les géomètres eux-mêmes n'ont pas dédaigné de le soumettre au calcul. On se rappelle en particulier le vaste appareil algébrique élevé à si grands frais par le génie analytique de M. Poisson, et qui restera dans les annales de la science comme un bel exercice de calcul, et en même temps comme un témoignage de la stérilité de l'algèbre quand elle ne prend pas l'observation pour point d'appui. Entre autres conséquences analytiques, M. Poisson avait été conduit à ce résultat que la couche extrême de l'atmosphère était entièrement dépourvue d'élasticité, ce que la géométrie exprimait en disant que cette couche était liquide. Cette expression a donné lieu à des méprises assez nombreuses et plus ou moins sinistres. C'est ainsi que certaines personnes s'étaient pressées de voir, dans le résultat de l'algèbre, la réhabilitation des doctrines cosmogoniques de la Bible sur la séparation des eaux.

Aujourd'hui, M. Duclaux, dans une note adressée à l'Académie, se donne la peine de discuter la théorie de Poisson, en prenant encore au pied de la lettre le mot de liquide, par lequel l'état fluide de la dernière couche atmosphérique s'y trouve désigné. Tout cela repose sur une fausse interprétation et sur une erreur de mots ; c'est ce que M. Biot a fait observer à l'Académie, en expliquant la pensée de Poisson. Quant à la théorie proposée par M. Duclaux, elle n'est autre chose que celle de Wollaston. Les idées émises par le physicien anglais, qui paraissent n'avoir pas été bien comprises, et que M. Arago s'est attaché à éclaircir, consistent à rapporter la limite de l'atmosphère au point où la force élastique d'une couche, augmentée de la force centrifuge due au mouvement diurne, est équilibrée par l'attraction de la terre.

— Depuis que l'attention des géologues s'est portée vers les traces de polissage et d'érosion que présentent les roches, les Alpes sont devenues le théâtre d'explorations très-nombreuses entreprises dans le but d'étudier ce remarquable phénomène. Des recherches nouvelles, faites par M. Desor, ont été communiquées aujourd'hui à l'Académie.

Il n'est presque pas une vallée dans le centre des Alpes bernoises où l'on n'ait signalé, dans ces derniers temps, des roches polies et striées. Les vallées composées de roches cristallines en sont même souvent affectées sur de très-grandes étendues ; les vallées calcaires en montrent bien moins, et cela est d'autant plus remarquable que les plus belles roches polies du Jura sont des calcaires. A mesure que le domaine des roches polies s'agrandissait, une foule d'endroits qu'on n'eût pas osé citer comme concluants dans l'origine devaient acquérir une valeur réelle par leur liaison avec d'autres localités mieux caractérisées. C'est ainsi que l'on fut conduit à accorder une importance capitale à ces singulières formes de roches que de Saussure appelait roches moutonnées. On ne saurait en effet contester que ces roches moutonnées ne soient intimement liées aux roches polies. Tous ceux qui ont visité la Helleplatte (entre le Grimsel et la cascade de Handeck) ont pu voir que les magnifiques polis qui sont au bord de la route passent plus loin, à droite, à gauche et au-dessus, à des formes moins lisses, mais cependant arrondies et signalées de la même manière. La même chose se voit dans beaucoup d'autres localités.

Ici, c'est évidemment la même cause qui a produit les roches polies et les roches moutonnées. Or, ce sont précisément ces roches moutonnées, avec leurs sillons toujours parallèles, qui méritent, de la part des géologues, la plus grande attention, parce qu'elles accompagnent partout dans les Alpes les glaciers ; on peut même dire qu'elles en sont les précurseurs, car il est bien peu de vallées dont on ne trouve les parois moutonnées et polies à deux, trois, quatre lieues et plus des glaciers actuels. Mais ce n'est pas seulement à cause de leur fréquence que ces roches moutonnées sont importantes ; ce qui n'est pas moins intéressant, c'est leur niveau.

En effet, partout où des recherches précises ont été exécutées à cet égard, on a reconnu que la ligne des roches moutonnées et polies est limitée à une certaine hauteur constante, et au-dessus de laquelle les roches affectent des formes hérissées et des arêtes vives.

— Deux fois déjà, depuis quinze jours, l'Académie se forme en comité secret, et la durée de chacune de ses deux dernières séances s'est trouvée ainsi réduite d'une demi-heure. Il en résulte, que la correspondance et les lectures sont abrégées et mutilées. Une pareille intervention, bien

que temporaire, n'en est pas moins fâcheuse. Tout l'intérêt d'un comité secret ne rachète point à nos yeux l'importance d'une heure de séance publique, et c'est à regret que nous voyons l'Académie ajourner si souvent la science avec si peu de scrupule. Ceci posé, nous passons à notre correspondance particulière, à défaut de celle de ce jour.

Nous avons reçu cette semaine une lettre de Toulon qui nous annonce une découverte d'un haut intérêt pour la science, le commerce et l'industrie. On vient de trouver, aux portes mêmes de la ville de Toulon, une mine de houille dont les échantillons, déjà parvenus à Paris, offrent tous les caractères de qualité et de quantité requis pour une exploitation brillante. Cette découverte vient fort à propos, car, dans les nouvelles combinaisons proposées par sir Robert Peel aux chambres, la houille se trouve frappée d'un droit de 5 schell. par tonneau à sa sortie d'Angleterre. Voilà donc nos ports de la Méditerranée affranchis de cette surtaxe.

— Nous avons également reçu d'Egypte une lettre touchant une communication récemment faite à l'Académie de Médecine par un médecin vétérinaire au service du pacha d'Egypte, et ayant pour objet la morve et le farcin. Voici l'analyse ou mieux les conclusions de ce document :

« Le seul moyen peu dispendieux, certain, de détruire chez les chevaux français la prédisposition aux maladies, à la morve et au farcin, est d'importer dans nos haras des étalons réellement arabes pur sang. Pour atteindre promptement ce but, la France est aujourd'hui dans une circonstance qui me paraît extrêmement favorable. La possession de l'Algérie lui offre tous les éléments de succès. Voici ce qu'il faudrait pratiquer : réunir sur un ou plusieurs points un grand nombre de juments bédouines indigènes ; faire l'acquisition de cinq ou six étalons nejd, de la seule variété nommée *demâ* ; annexer aux écuries des terrains suffisamment étendus pour la formation de prairies artificielles ; croiser les femelles de l'Algérie avec les chevaux de Nejd ; attacher aux haras un certain nombre de chamelles ; nourrir les plus beaux étalons avec des substances animales, pour avoir un sang identique à celui de Nejd. Rien ne s'oppose à la réussite complète de cette entreprise : le climat arabe se rapprochant de celui de l'Arabie, terrains secs, végétation prompte et voisine de la métropole.

» Après cinq ou six années de sa fondation, l'établissement devra fournir des étalons que le gouvernement placera dans les haras principaux, puis dans les haras secondaires, dans les dépôts où le sang anglais domine, à côté de quelques chevaux égyptiens, syriens, auxquels les Français ont improprement donné le nom d'arabes.

» Si la domination française en Afrique n'était pas encore assez conso-

dacieuse que celle de l'Angleterre, quand cette nation n'a plus que la ressource de l'audace, et il y a bien des gens qui pensent que l'Angleterre en est là aujourd'hui.

Du reste, si les affaires prenaient la tournure que les correspondances de M. de Saint-Aulaire semblent annoncer, le ministère se présenterait aux électeurs dans des conditions bien désavantageuses. On pourrait lui dire qu'aux élections dernières le gouvernement repoussait les candidats de l'opposition sous prétexte que l'opposition voulait la guerre, et qu'il se faisait fort d'obtenir pour la France une paix honorable. On pourrait bien ajouter que, si l'opposition eût triomphé, sa prudente fermeté eût suffi pour nous préserver de cette guerre dont nous sommes, par les fautes du pouvoir, plus menacés que jamais.

Nous lisons dans une lettre adressée de Lombez à l'*Emancipation* et relative aux menées électorales auxquelles on procède déjà dans cette localité :

M. le marquis de Castelbajac, lieutenant-général, est le candidat que soutient ouvertement l'administration.

M. de Castelbajac, qui est allié en secondes noces avec une demoiselle de Larochehoucault, sœur d'un des aides-de-camp de Louis-Philippe, commandait, à l'époque de la révolution de juillet 1830, un régiment de cavalerie de la garde royale de Charles X ; par suite du licenciement de cette garde et de son refus de prêter serment, M. de Castelbajac se retira sur son domaine de Cammont, commune de Cazaux, arrondissement de Lombez. Là, il s'ennuya bientôt de la vie de propriétaire ; il se laissa aller à accepter le grade de maréchal-de-camp avec le commandement de la place de Metz. Son dévouement fanatique pour le roi détrôné n'a fait que changer d'objet. Depuis, le gouvernement n'a rien négligé pour entretenir de si heureuses dispositions ; l'année dernière on a fait de M. de Castelbajac un lieutenant-général et un inspecteur de cavalerie, aujourd'hui on veut en faire un député.

Parmi les titres nombreux de M. de Castelbajac à la députation, il en est un surtout qui fait envie à MM. Guizot et Martin (du Nord).

Le 19 juillet 1816, il se jouait un drame terrible devant le conseil de guerre de Lyon ; le lieutenant-général Mouton-Duvernet, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, venait rendre compte de sa conduite et de ses discours à la chambre des représentants pendant les Cent-Jours. Quel est l'homme qui prononça la sentence ? C'est M. le lieutenant-général de Castelbajac, alors colonel des chasseurs de la Montagne.

Avec M. Guizot pour ministre, on doit avoir parmi les députés ministériels des hommes comme M. de Castelbajac. Le promoteur des commissions prélectorales et l'un de ceux qui en faisaient partie doivent se rencontrer sur le même terrain en 1842 comme en 1815.

Le conseil municipal de Lyon s'est réuni avant-hier jeudi et hier vendredi pour continuer la discussion sur la question des chemins de fer. Voici le résumé de la décision qui a été prise.

Le conseil exprime les opinions et les vœux suivants :

1° La ligne de circulation qui unira plus intimement l'Océan à la Méditerranée est la plus utile aux intérêts généraux du pays. Il importe que l'exécution en soit prompte.

2° Le tracé de cette ligne, indiqué par les faits, doit nécessairement passer par les vallées du Rhône et de la Saône, et par le bassin de la Seine pour aboutir au Havre sur l'Océan, à Marseille sur la Méditerranée.

3° La ligne de circulation dont le tracé vient d'être indiqué doit être desservie par un chemin de fer continu touchant immédiatement à Lyon et suivant la vallée du Rhône jusqu'à Arles.

4° Néanmoins, il est d'une indispensable nécessité d'exécuter au plus tôt dans les voies de navigation tous les travaux qui, en faisant disparaître les causes de retard et d'interruption de nature à être surmontées, présenteront au commerce de transit les conditions les plus favorables.

Nous donnerons comme d'ordinaire le compte-rendu de ces deux séances.

## Paris, le 17 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les derniers votes de la chambre ont donné à M. Guizot une majorité qui semblerait devoir mettre son existence ministérielle à l'abri de toute espèce de danger immédiat ou prochain. La chambre a, en effet, prouvé, par ses votes sur la question des capacités et sur les fonds secrets, qu'elle acceptait la politique de M. Guizot et l'homme en qui elle se personnifiait. Il serait donc assez naturel de penser que le portefeuille de M. Guizot est, au moins momentanément, à l'abri de tout événement fâcheux ; et pourtant il n'en est rien. Si nous devons en croire ce que nous disaient hier au soir des hommes bien informés, M. Guizot serait, à l'heure qu'il est, très-sérieusement menacé. Voici ce qui se serait passé depuis une quinzaine de jours.

idée pour qu'on pût asseoir de pareilles institutions, au lieu de l'Algérie, ne serait-il pas extrêmement important de commencer l'introduction du sang arabe dans les Pyrénées ?

Là, rien ne pourrait s'opposer à l'organisation des haras ; il existe dans cette partie de la France des juments de selle d'une qualité précieuse et qui ont de la ressemblance avec les chevaux orientaux. Après peu d'années, le gouvernement puiserait dans cette province d'excellents chevaux pour sa cavalerie légère et des étalons d'un sang pur.

Avec de pareils produits, répandus dans l'intérieur de la France, plus de ces affections redoutables qui exercent tant de ravages ! Le cheval de troupe devient robuste, peu impressionnable, et sa vie moyenne plus longue que celle d'aujourd'hui.

J'ai la conviction intime qu'un tel établissement assurerait à la France des chevaux d'un très-grand prix, supérieurs à tous ceux qui existent dans le monde européen, et les égaux de leurs ascendants les nejdīs.

Notre correspondant joint la formule de la nourriture animale que recommande le vétérinaire :

Farine d'orge broyée, fébrine pulvérisée, eau, quantité suffisante. On pétrit le tout, on en forme des gâteaux troués par le milieu, qu'on fait sécher ; puis on les passe dans une corde et l'on en forme des chapelets qu'on attache autour du cou du cheval ; de telle sorte que, sous un très-petit volume, l'animal peut se nourrir et se bien porter, même au désert.

Du reste, la question de latitude et de croisement, que l'auteur résout à priori, semble à notre correspondant d'une hardiesse que rien ne justifie. Nous en donnerons incessamment les preuves.

M. Quevenne vient de publier un deuxième mémoire sur le lait ; en voici l'analyse, que nous empruntons au journal l'*Expérience* :

1° Il existe deux sortes de caséum dans le lait : le caséum dissous, qui est sous forme liquide ; le caséum suspendu, qui est sous forme solide ; celui-ci est constitué par des particules tellement petites que je n'ai pu les apercevoir au microscope, à l'état naturel, que dans une seule espèce de lait ;

2° Les caractères distinctifs de ces deux caséums consistent, non seulement dans la forme, mais aussi dans la manière dont ils subissent l'action de la présure et des fleurs d'artichaut.

Présure. — Cette matière exerce deux modes d'action sur le lait. 1° A une température inférieure à 40°, elle n'agit point sur le caséum dissous, mais seulement sur le caséum suspendu, qu'elle coagule en le faisant apparaître sous formes de granules ; ceux-ci se réunissent ensuite en amas jaunâtres ponctués ou fibrillaires, qui finissent par simuler des débris mem-

MM. Dufaure et Passy auraient avisé au moyen de faire payer cher à M. Guizot la défection de leurs amis. Il ne s'agirait plus aujourd'hui de ramener les déserteurs sous les drapeaux du tiers-parti ; il s'agirait, pour MM. Passy et Dufaure, de redevenir, au lieu et place de M. Guizot, les chefs de la phalange ministérielle. Dans cette pensée, des ouvertures ont été faites à M. Molé, qui ne les a pas repoussées. On voudrait recomposer le cabinet du 12 mai en reprenant dans le ministère actuel ceux de ses membres qui s'y trouvent et en acceptant, pour s'assurer le concours de la majorité, l'ancien président du cabinet du 15 avril. On laisserait à M. Soult le portefeuille de la guerre et la présidence du conseil, on donnerait à M. Molé les affaires étrangères, à M. Passy l'intérieur, à M. Dufaure la justice, à M. Lacave-Laplagne les finances, à M. de Lamartine l'instruction publique, à MM. Teste, Cunin-Gridaine et Duperré les portefeuilles dont ils sont nantis.

De nombreuses intrigues s'agitent depuis quelques jours en vue de cette combinaison qui serait, dit-on, d'autant plus facilement acceptée par le roi, qu'il se soucie peu d'abandonner à M. Guizot la direction des élections prochaines.

On a pu remarquer combien a été vive la polémique de la presse contre le traité sur le droit de visite ; ce serait, dit-on, à l'occasion de cette question qu'on ferait surgir une crise ministérielle et qu'on remerciait M. Guizot, sous le patronage duquel plusieurs députés amis du pouvoir ne seraient pas fort aises de se représenter aux électeurs.

Nous ne sommes aucunement surpris des efforts que peuvent faire MM. Passy et Dufaure pour revenir aux affaires et diriger eux-mêmes les prochaines élections. Il est certain, en effet, qu'ils seraient complètement annulés dans la chambre prochaine s'ils ne présidaient pas à son avènement, si cette chambre se formait sous une autre influence que la leur. Ce qui nous fait émettre cette opinion, c'est qu'on commence à être parfaitement d'accord sur la nécessité d'éliminer ces hommes sans couleur politique et qui ont des convictions assez mobiles pour se porter tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et empêcher une majorité sérieuse de se former. Si rien de décisif ne s'est fait dans le cours de la législature qui va se terminer, c'est à ces hommes qu'il faut l'attribuer, car ils ont aussi bien paralysé les timides efforts des amis du progrès que l'audace réactionnaire du cabinet dont l'entier développement eût éclairé le pays. MM. Passy et Dufaure, qui n'ont jamais eu d'autre importance que celle que quelques députés leur ont donnée en consentant à marcher sous leurs ordres, ont compris qu'après les élections prochaines cette force pourrait leur faire défaut, et qu'alors ils se trouveraient sans aucun point d'appui, sans aucun moyen de consistance, entre une majorité franchement vouée à la résistance et une opposition qui les repousserait sans qu'ils pussent l'accuser d'injustice, car elle a le droit de leur imputer tous les échecs qu'ont successivement essuyés, par leur faute et par leur défaut de résolution, les plus insignifiants essais de progrès et de réforme. En face de cet avenir, MM. Passy et Dufaure n'avaient qu'une seule chose à faire, c'était de chercher à rentrer au pouvoir ; et pour rentrer au pouvoir, ce qu'ils avaient encore de mieux à faire, c'était de s'adresser à M. Molé. C'est ce qu'ils ont fait, et c'est ce qui a donné lieu à des bruits de toute espèce que nous venons de résumer, parce qu'ils ne nous ont paru dénués ni de vraisemblance ni de probabilité.

— Les nominations suivantes vont avoir lieu, dit-on, dans l'ordre judiciaire :

M. Hardoin, président de chambre à la cour royale de Paris, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Parant, décédé. M. Hardoin est un magistrat distingué dont l'avancement ne blessera personne ; il est malheureusement remplacé dans ses fonctions de président de chambre par M. Agier, l'un des conseillers les plus incapables de la cour royale de Paris.

La place de conseiller à Paris est donnée à M. Bergognié, président de chambre à Agen, lequel est remplacé par M. Briet, président du tribunal civil d'Agen.

M. Briet doit cette faveur à la protection toute spéciale de M. Dumon (de Lot-et-Garonne), son parent et l'un de ses plus intimes amis.

On nous assure que cette dernière nomination est de nature à causer une sensation très-vive dans tout le ressort de la cour royale d'Agen.

— La plupart des journaux qui nous arrivent protestent contre la suppression des monnaies départementales, demandée par M. Humann dans le projet de loi relatif à la refonte des monnaies de cuivre. Une pétition se signe à Bordeaux contre ce projet.

### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS.

Une hausse de 1/4 0/0 sur les fonds anglais, arrivée aujourd'hui, a fait faire de nombreux achats avant l'ouverture, et la rente est montée à 80 85. Le premier cours du parquet n'a cependant été coté qu'à 80 80, et de suite la rente a été offerte à ce

prix. Ce résultat, bien différent de celui auquel on s'attendait, considérablement refroidi les partisans de la hausse ; les affaires ont perdu toute activité, et la rente, toujours offerte à 80 85, finit par tomber à 80 70. Elle est restée offerte au parquet à 80 72 1/2.

Cinq 0/0, 117 60. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 80 65. — Banque, 0000 00. — Obligations de Paris, 0000 00. — Naples, 106 25. — Dette active d'Espagne, 25 1/2. — Etats-Romains, 105 1/2. — Cinq 0/0 belge, 105 1/4. — Trois 0/0 belge, 72 50. — Banque belge, 810 00. — Caisse Lafitte, 5045 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

## Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSENCE DE M. SAUZET.

Séance du 17 mars.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur les pensions de retraite des fonctionnaires et agents de l'ordre civil.

M. MATHIEU (de Saône-et-Loire) combat le projet qu'il considère comme n'étant pas suffisamment étudié et comme ne pouvant produire une solution utile.

M. PASCALIS appuie le projet et en regarde les bases comme très-satisfaisantes.

L'Etat, dit-il, paie annuellement aux pensionnaires militaires 45 millions. Certes, il n'y a pas de destination plus juste des fonds publics ; cependant les services civils ne sont pas moins nécessaires au pays. Qu'a-t-il d'exagéré à ce que l'Etat accorde pour les services civils un quart à peu près de ce qu'il accorde pour les services militaires ? Le nombre des fonctionnaires qui peuvent aspirer à des pensions civiles est de 70,000 à peu près ; ils sont rétribués activement au moyen de 100 millions pendant qu'ils sont en place. S'il leur est donné après leur retraite un huitième et demi environ de cette somme, personne, je pense, ne trouvera cette proportion exagérée.

En Angleterre, le service total des pensions emploie par année 442 millions de francs ; le service des pensions civiles absorbe à lui seul 15 millions.

L'orateur s'attache ensuite à justifier les voies et moyens proposés par la commission ; il cherche à démontrer que le résultat de l'adoption du projet sera une heureuse émulation et qu'ainsi il y aura profit pour l'Etat.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre veut-elle passer à la discussion des articles ?

M. GOUIN : Je viens prier la chambre de ne pas passer à la discussion des articles. Cette question est extrêmement importante. L'étude qu'on en a faite est un grand progrès ; je rends justice aux travaux de la commission, mais je soutiens qu'ils sont insuffisants. La chambre n'est pas préparée ; le rapport ne vous a été distribué l'année dernière que le dernier jour de la session. Cette année on avait, ce me semble, renoncé à faire de ce grave sujet un objet de délibération ; le gouvernement lui-même avait déclaré qu'il ne comptait pas cette année soutenir la discussion, et voici que maintenant on prétend que la chambre n'aurait pas matière pour d'autres travaux ! on vient demander incidemment que la chambre se livre à un débat d'une telle gravité ! Un pareil sujet comporte une discussion approfondie, et nous ne sommes pas en mesure de nous y livrer.

M. FÉLIX RÉAL appuie la discussion des articles en qualité de rapporteur.

M. DUBOIS (de Nantes) : La chambre n'est pas suffisamment préparée, et je n'en veux pas d'autres preuves que ce qui allait se passer tout à l'heure dans la chambre. Si M. Gouin ne s'était pas levé, on allait passer à la discussion des articles ; et cependant quelle discussion générale avait disposé la chambre à passer au fond de la question ? Le rapport vient de nous être distribué...

Quelques voix : Nous l'avons eu sous les yeux l'an dernier.

M. DUBOIS : Oui, mais vous avez eu besoin qu'on vous le remit sous les yeux.

L'orateur cite plusieurs parties du projet qui ne lui semblent pas assez étudiées, sur certaines catégories de pensions de retraite qui ne sont pas bien motivées, suivant lui.

Non, dit-il, au moment où la chambre est saisie de cette question de détails, elle attend la solution de questions d'ensemble, sur les canaux, sur les chemins de fer, de questions enfin relatives à des intérêts pressants. Chose singulière ! on propose de toucher à l'économie d'une loi sur les fonctionnaires, et on le fait par voie d'amendement !

M. LE PRÉSIDENT : Quelqu'un demande-t-il la parole sur la discussion générale ?

M. HUMANN, ministre des finances, fait signe qu'il veut parler. Il monte à la tribune.

Il est difficile, dit-il, de faire une loi sur les pensions, mais je ne puis avouer que la question ne soit pas suffisamment instruite. Voilà dix années qu'on s'en occupe ; on a donc eu le temps de la mûrir.

On a constitué les caisses de retraite, d'abord avec un pour cent, puis avec deux pour cent. Plus tard on s'aperçut que cela n'était pas suffisant. C'est à l'insuffisance de cette retenue de deux pour cent qu'on doit la ruine des caisses de retraite. Deux systèmes ont été proposés pour servir de remède au mal. Le système de la caisse d'épargne ne me paraît pas un bon mode administratif, et je l'ai dit en 1834. Je n'ai pas changé d'opinion. Le gouvernement perdrait de son action sur les fonctionnaires. Le fonctionnaire, sortant de fonctions, on lui remettrait son petit pécule. Eh bien ! la moyenne de l'épargne faite étant de 1,400 fr., au bout d'un certain temps

très-rapidement dans l'organe mammaire, de sorte qu'au bout de quelques heures elle ne possède déjà plus toutes les propriétés de l'albumine. Chaque jour, elle se modifie davantage en diminuant de quantité ; de sorte que, vers le quatrième ou le cinquième jour, il ne paraît plus rester dans le lait que la trace de cette matière albumineuse qui doit toujours se trouver. Le liquide peut dès lors supporter l'ébullition, les deux matières caséuses paraissent être dans leur état normal.

9° Pendant le premier âge du lait, la partie butireuse continue plus longtemps à offrir des caractères particuliers qui sont surtout une couleur jaune très-prononcée, un goût et une odeur peu agréables, et ce n'est qu'après environ trois semaines ou un mois que cet élément du lait se sépare complètement toutes ses propriétés normales.

La proportion de beurre est ordinairement augmentée dans la mouille ; cependant le fait n'est pas constant, mais les exceptions paraissent rares.

10° J'ai toujours vu la présure exercer sur la mouille une action sensiblement la même que sur le lait normal.

11° Outre les matières dont je viens de parler ou celles qui ont été signalées jusqu'ici dans le lait de vache, j'y ai aussi trouvé du fluorure de calcium.

12° Le lait d'ânesse offre une particularité remarquable : on peut, dans l'état naturel, y apercevoir le caséum suspendu ; celui-ci se montre au microscope, sous la forme de granules excessivement fines. Comme celui de vache, ce lait peut ou non contenir une matière albumineuse libre.

Dans une analyse, la proportion de caséum en suspension s'est trouvée à peu près égale à celle de caséum dissous et d'albumine réunis.

13° Le lait de femme contient peu de caséum suspendu, et je n'ai pu apercevoir ses particules dans l'état naturel. Après l'action de la présure, celui-ci se montre sous forme de granules qui paraissent plus fins que dans les autres espèces. Comme les précédents, il peut renfermer des traces de matière albumineuse.

L'analyse de ce lait m'a fourni un peu plus de 1/3 de caséum suspendu, comparativement au caséum dissous et à la matière albumineuse.

Les acides acétique et chlorhydrique n'agissent pas sur le lait de femme autrement que sur les autres espèces. Ils en produisent la coagulation.

M. Quevenne se demande ensuite s'il y a identité entre les divers caséums dissous, suspendu et modifié ; entre l'albumine du sang et celle de l'oeuf et celle du lait, entre celle-ci et ce qu'il nomme aussi le lait l'albumine de transition ; quel rapport enfin existe entre l'albumine



le fonctionnaire tendra la main au coin des rues. C'est ce qu'il faut empêcher, et pour cela il faut discuter notre système à nous.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je consulte la chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

**Deux épreuves sont déclarées douteuses au milieu d'une vive agitation.**

**M. LE PRÉSIDENT :** La chambre va passer au scrutin. (Bruits divers.)

**M. LE PRÉSIDENT :** qu'on passe à la discussion des articles mettront une boule blanche dans l'urne.

Voici le résultat du scrutin :

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre des votants. | 296 |
| Majorité.           | 149 |
| Boules blanches.    | 139 |
| Boules noires.      | 157 |

La chambre ne passe pas à la discussion des articles. (Nombreuses marques d'humeur aux bancs des ministres. — M. Humann reçoit les compliments de condoléance de quelques uns de ses amis.)

**M. GILLOS** dépose sur le bureau le rapport de la commission des canaux, chargée d'examiner le projet de loi relatif au rachat des actions de jouissance.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Samedi, à deux heures, rapport de la commission des pétitions.

#### On lit dans le Constitutionnel :

Nous apprenons d'une source certaine que le conseil des ministres, à la majorité de cinq voix contre quatre, a décidé que nul projet de loi ne serait présenté par lui cette année sur l'importante question des sucres.

C'est après avoir réuni tout exprès, d'abord les conseils-généraux, puis le conseil supérieur du commerce, après avoir mis en émoi tous les intérêts, interrogé tous leurs représentants, que le ministère s'arrête enfin à cette décision. Le maintien ou la suppression de la fabrication indigène se partageaient, à nombre à peu près égal, les voix appelées à donner un avis; mais dix-huit voix contre sept signalaient le *statu quo* comme le pire de tous les partis : c'est celui que le ministère a choisi.

Veut-on en savoir le motif ? Dans cette question si grave qui touche à la fois aux intérêts les plus divers, à l'agriculture, au commerce, à la navigation, et qui partage pour ainsi dire la France en deux camps, le ministère n'a vu qu'une question électorale, en d'autres termes, qu'une question de portefeuilles. Les sucres, en effet, n'est-ce pas là un moyen d'action, un levier électoral qui n'est nullement à dédaigner ? Aux départements du Nord on promettra le maintien, aux ports de mer et aux colonies la suppression de la betterave, et ces promesses, mensongères dans l'un ou l'autre cas, auront porté leurs fruits, si elles valent au ministère quelques votes de plus.

Il est vrai que, pour arracher un vote à la conscience des électeurs, on aura prolongé volontairement un état de perturbation sans exemple dans l'une des branches les plus importantes de notre commerce ; dans quelques mois d'ici, nous verrons nos marchés encombrés d'une telle masse de produits exotiques et indigènes, que nos fabricants comme nos colonies ne trouveront plus que des débouchés ruineux. Pendant quinze mois encore, nos armateurs, nos négociants, nos fabricants n'oseront se livrer à aucune entreprise sérieuse, devant la menace d'une modification radicale de nos tarifs, sans cesse suspendue sur leurs têtes. Mais le ministère, en revanche, aura peut-être gagné à cette combinaison profonde l'appoint de la majorité qu'il demande tour à tour aux canaux, aux sucres, aux chemins de fer ; et la France n'y gagnera-t-elle pas assez si elle conserve M. Guizot ?

#### On écrit de Paris, le 7 mars, à la Gazette de la Haute-Allemagne :

Lorsque M. Guizot est monté pour la première fois à la tribune dans la question du traité du droit de visite, il ne connaissait de ce traité, je puis vous l'affirmer, que son contenu, et encore d'une manière très incomplète, car il ne l'avait jamais lu. Seulement la veille il s'en fit faire une espèce de résumé par son secrétaire particulier, M. Dillon. Aussi, rien n'était plus facile à comprendre que toutes ces inexactitudes et toutes ces erreurs dont se trouvaient le discours du premier ministre. Quoi qu'il en soit, il est presque certain que la peur des élections fera échouer ou du moins ajourner indéfiniment la ratification du traité en question.

#### On écrit de Paris, le 9 mars, à la Gazette d'Augsbourg :

Le projet d'invasion des christinos tomba de lui-même. Le manque de soldats, car les officiers et les généraux n'auraient pas manqué, fut la première cause de son abandon. La seconde doit être attribuée à la conduite énergique et prudente du gouvernement espagnol. Il paraît aussi que le cabinet anglais d'abord, puis celui des Tuileries se sont prononcés contre toute tentative pareille. Le voyage de M. de Tinn, aide-de-camp de M. le maréchal Soult à Bourges, a, dit-on, réellement pour but l'élargissement du prétendant. Il ne s'agit, à ce qu'il paraît, que de fixer les conditions et les garanties.

#### Voici les réflexions du Commerce sur le procès de Riom :

On sait qu'il s'agissait dans cette affaire, qui a fait assez de bruit, de demander au jury de 1842 une satisfaction qu'il était facile d'obtenir bien plus éclatante et bien plus persuasive de la production de la lettre lue et dénoncée par M. Isambert. Les incidents, les révélations de l'audience ont néanmoins été graves. Il est résulté de la déposition de plusieurs témoins que M. le procureur-général ne regardait pas les jurés de 1841 comme complètement libres, parce que dans la liste figuraient certains noms appartenant à une opinion politique, et il comptait déjà sur la liste de 1842 trois mois avant qu'elle fût en exercice.

Ces faits sont très-sérieux. Ils prouvent que les opinions politiques jouent un rôle dans la confection des listes et que les jurés probes et libres

et le caséum ; d'où procèdent ces deux substances ; si elles ne sont pas des états différents, des transformations, des perfectionnements, des modifications moléculaires, en un mot, du même corps. M. Quevenne est porté à croire que l'albumine joue ici un grand rôle, en passant par degrés à une organisation plus parfaite : d'abord en formant, par une action vitale, du caséum dissous, puis celui-ci du caséum suspendu. Si cette hypothèse était fondée, il serait peut-être possible d'expliquer une foule de différences que présente le lait dans son aspect physique et microscopique, et sous l'influence des réactifs.

Le mode d'action de la présure et des fleurs d'artichaut n'offre pas de moindres incertitudes. M. Quevenne conjecture que ces substances ont pour effet de gonfler les granules caséux, de favoriser ainsi leur adhésion, et par suite le phénomène de la coagulation.

Tel est le second mémoire de M. Quevenne, moins remarquable par les problèmes qu'il résout que par le nombre et la valeur des matériaux qu'il fournit à leur solution future, et l'horizon qu'il ouvre à la question du lait, en indiquant de nouveaux problèmes. Déjà pourtant M. Quevenne a pu éclaircir quelques points thérapeutiques. C'est ainsi qu'il est facile de rendre compte des différences d'action digestive du lait frais et du lait bouilli par les changements que subissent l'albumine et le caséum pendant l'ébullition.

Ne terminons point ces considérations sans mentionner un fait d'une importance importante que M. Quevenne ne rappelle point dans son résumé : c'est la diminution de pesanteur spécifique du lait filtré, circonstance qui s'explique par la retenue du caséum sur le filtre et qui prouve en même temps que celui-ci se trouvait seulement suspendu dans le liquide. Quand le caséum est en petite quantité, cette diminution est presque insensible.

#### On écrit de Cherbourg :

La nuit du 9 au 10 mars 1842 fera époque dans l'histoire des sinistres maritimes. Six navires mouillés en rade ont été jetés à la côte dans les mers et sous Tourlaville. On n'avait pas eu d'exemple à Cherbourg d'un pareil désastre depuis la bourrasque du 1<sup>er</sup> janvier 1828 qui jeta sur le môle une dizaine de bâtiments. Voici les noms de ces six navires : *la Seine*, *le Saint-François*, le brick *la Gaielle*, la *la Jeune-Léonie*, le lougre *l'Adélaïde* et les sloops *les Deux-Sœurs* et *la Jeune-Léonie*.

sont, aux yeux de l'administration, ceux qui partagent les idées ministérielles. Nous reviendrons, au reste, sur les incidents de ce procès. Il faut que la lumière se fasse, et nous croyons que le débat de la cour d'assises de Riom peut contribuer à l'obtenir.

Remarquons en finissant que la lettre objet de la discussion reste toujours un mystère, et que M. de Boissieu a renoncé, comme M. Martin (du Nord), au facile avantage d'écraser ses contradicteurs en la leur communiquant.

#### On lit dans le Temps :

L'Angleterre avait envahi l'Afghanistan. Quel était son but ? fermer le chemin des Indes à l'ambition russe. En occupant les places principales, les défilés de cette vaste contrée, en lui imposant pour souverain un prince qui lui devrait son trône, l'Angleterre avait cru balancer efficacement l'influence que la diplomatie moscovite avait acquise à Téhéran. L'Afghanistan a été placé par la nature comme un pays neutre, comme un intermédiaire amortissant entre l'Inde et la Perse ; il est, sur ce côté-ci de l'Indus, ce qu'est, au-delà du Gange, l'empire des Birmans, entre l'Inde et la Chine.

Pour achever la similitude, ajoutons qu'il nourrit, comme ce dernier pays, une population très-disséminée, mais énergique et belliqueuse. La sobriété et l'amour de l'indépendance sont, chez les Afghans, des vertus natives, et ces vertus font faire de grandes choses.

Depuis deux ans, la domination anglaise s'est fait sentir sur ce point d'autant plus rudement qu'elle se présente appuyée sur la violence morale et sous la forme de l'usurpation.

Le cabinet de Saint-James a pensé qu'il lui fallait une créature dévouée à la tête du gouvernement indigène. Il a ressuscité les prétentions d'un prince impopulaire, et ses armes aidant, il l'a intronisé, au risque d'en faire un souverain odieux à ses sujets, ingrat envers ses protecteurs. La guerre civile a été la conséquence immédiate de cette politique injuste et égoïste. L'héritier direct du trône de Caboul avait trop de partisans naturels pour renoncer sans résistance à ses droits. L'appui de l'étranger ruinait le crédit de l'usurpateur ; sa nationalité était pour lui-même une recommandation qui eût valu titre à défaut de tout autre.

C'est ainsi que la lutte s'est établie entre Shah-Soodja et Dost-Mohammed. L'Angleterre n'a pas tardé à s'apercevoir qu'en imposant un roi à l'Afghanistan, elle avait contracté l'obligation de partager ses périls pour le soutenir ; ses troupes ont pris possession des forteresses du pays : nouveau grief. Il leur a fallu se disséminer, suivant la position de ces places, et s'affaiblir ainsi en présence d'un ennemi actif, favorisé par la connaissance des lieux, et électrisé par le désir ardent d'affranchir son pays du joug étranger.

Il était impossible qu'une pareille situation n'amenât pas des conflits. Les Afghans d'abord ont cédé à ce mouvement instinctif de stupéfaction et de crainte qu'inspire la domination européenne à des peuples à demi civilisés. Pendant quelque temps, la politique anglaise a dû se croire triomphante. Mais bientôt la révolte et l'insurrection ont manifesté les dispositions réelles de la population. Le prétendant a rallié de nombreuses cohortes autour de son drapeau. Les officiers anglais suivaient leurs instructions ; ils obéissaient d'ailleurs à la loi de la conservation en épousant, en soutenant la cause de l'usurpation, en s'attirant sur les bras une nation toute entière. Après des vicissitudes qu'il serait trop long de rapporter, les Afghans, enhardis par des succès partiels, par deux ans de lutte, et par un sentiment plus juste de la faiblesse réelle de leurs ennemis, ont fini par battre et par anéantir ceux qui leur avaient fait sentir avec une imprudente hauteur la domination étrangère. Le désastre a été complet, puisqu'il est à peine resté un vaincu pour raconter les malheurs de la défaite.

#### On écrit de Montargis, 14 mars, au Journal du Loiret :

Voici un fait grave de nature à compromettre singulièrement la réputation d'impartialité que s'est faite l'administration supérieure de l'enregistrement.

Le roi Louis-Philippe possédait à Montargis deux beaux moulins, évalués 200,000 fr., et loués par acte authentique 7 à 8,000 fr.

Il a plu au roi de vendre ses moulins, c'était son droit ; mais ce qui n'était celui de personne, c'était de chercher à tromper l'administration de l'enregistrement, en portant dans l'acte, au lieu du prix réel, un prix fictif de 70,000 fr.

Le receveur de l'enregistrement de Montargis, nanti de cet acte, dénonça le fait au directeur d'Orléans ; mais celui-ci ne fit aucune réponse.

Le receveur n'insiste pas ; cependant, comme la prescription allait être acquise aux acquéreurs, et qu'il voyait pour le trésor une perte de 4 à 5,000 fr., il prit sur lui de formuler contre l'administration du canal de Briare, acquéreur, une demande en supplément de droits.

Le tribunal civil, saisi de cette demande, nomma deux experts présentés par les deux administrations : M. Sauvard pour l'enregistrement et M. Rollet pour le canal.

Ces experts ont opéré : le premier a estimé les moulins 140,000 fr., et le second seulement 72,000 fr.

En présence de cette différence énorme dans les estimations, le tribunal a dû nommer un troisième expert : son choix s'est porté sur M. Baignier, greffier de la justice de paix, qui, à son tour, a porté l'estimation desdits moulins à 106,666 fr.

Cette estimation évidemment était erronée, car dans notre arrondissement l'immeuble loué 8,000 fr. se vend au moins 200,000 fr. ; mais enfin, telle qu'elle était, l'administration de l'enregistrement pouvait l'accepter ; c'était une somme de 3,833 fr. 28 c. qu'elle faisait rentrer dans la caisse de l'état, et cet argent n'était pas pris dans la poche de pauvres diables, déjà sous le poids des misères de la vie.

Eh bien ! l'administration n'a pas agi ainsi ; cet argent, elle l'a refusé, du moins en partie. Nous avons appris, il y a quelques jours, qu'elle avait gracieusement fait remise à MM. les banquiers et gros bonnets du canal de Briare de la moitié de la somme qui lui était due par ces messieurs, suivant l'estimation du troisième expert, et ce sans consulter ni prendre l'avis d'aucun des employés de l'enregistrement qui, par leur connaissance des localités et de l'objet en litige, pouvaient mieux que personne renseigner M. le directeur-général. Aurait-on redouté leur zèle mal entendu ?

Cette décision a causé ici un grand étonnement ; on se demande pourquoi le trésor est si impitoyable envers les pauvres et si prodigue envers les riches.

### Chronique.

#### LYON.

Nous avons à signaler un fait douloureux que nous ne saurions blâmer trop vivement et qui sort des habitudes d'humanité qui se manifestent si souvent à Lyon. Il y a deux jours, une compagnie remontait le long de la digue de la Saône, dans la presqu'île de Perrache, un bateau chargé de pierres, lorsque la corde renversa un malheureux manœuvre qui travaillait au glacie et qui eut un genou déboîté et reçut d'autres contusions. Ce malheureux est resté sur la place, jetant les hauts cris, sans qu'un seul homme de l'équipage soit venu lui donner le moindre secours. Un individu qui passait là et un soldat du poste, attirés par les cris du pauvre homme, l'ont déposé au bureau de l'octroi de la Mulatière, d'où il a été transporté à l'hôpital.

— Par ordonnance en date du 6 de ce mois, M. Hillou (Simon-Hippolyte), licencié en droit, a été nommé aux fonctions d'avoué près la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Bétancourt, démissionnaire.

— On vient de tracer, en aval du pont Morand, sur le mur de soutènement du quai de Retz, une échelle métrique qui servira à mesurer exactement le niveau du Rhône à chaque nouvelle crue de ce fleuve.

— Les locataires d'une maison située rue Vaubecourt, n° 15, se plaignent que l'ordonnance sur le curage des puits et caves rendue à la suite de la grande inondation de 1840 n'ait reçu que très-imparfaitement son exécution. L'état du puits de cette mai-

son est tel que les plaignants ont dû renoncer à en faire usage, et les couloirs des caves se trouvent depuis plus d'un an encombrés d'immondices putréfiées d'où se dégagent des miasmes dangereux.

Dans la rue, au devant de la maison que nous venons de désigner, une portion de pavé a été arrachée et remplacée par un cloaque qui a été rempli pendant tout l'hiver d'eau sale et fangeuse.

Nous appelons l'attention de l'autorité sur les griefs que nous venons d'exposer ; elle s'empressera sans doute de faire cesser l'état de choses qui les a soulevés.

— On a découvert, dans le courant du mois de janvier dernier, une superbe carrière de porphyre vert de la plus belle qualité, et dont un professeur de l'école des mines de Saint-Etienne vient de faire l'analyse. Cette carrière est située dans les environs de Pelussin, au pied du Mont-Pilat, et à une distance moindre de cinq kilomètres du Rhône. Cette découverte est importante et du plus haut intérêt. On a toujours ignoré d'où les anciens tiraient le porphyre vert et le porphyre rouge. Serait-ce chez nous, par hasard ? Le porphyre vert que l'on vient de trouver est beaucoup plus beau, plus veiné que celui des anciens.

A l'aide d'un petit chemin de fer construit *ad hoc*, on pourrait amener le porphyre jusqu'au Rhône, et, arrivé là, le faire voyager aisément.

(Courrier de Lyon.)

— Belleville, après avoir subi les désastres de deux inondations, vient encore d'être le théâtre d'un autre fléau. Le feu s'est déclaré le 16, à cinq heures du soir, dans une maison au centre de la ville.

La maison et le mobilier, qui n'étaient pas assurés, ont été entièrement consumés.

— Aujourd'hui samedi aura lieu au Grand-Théâtre le concert donné par M. Billet. En voici le programme :

Symphonie en *ut* mineur, de Beethoven.

Concerto pour piano, de Beethoven.

Fantaisie pour piano, de M. Billet.

Fantaisie sur violoncelle, de M. G. Hainl.

Ouverture de *Guillaume Tell*, de Weber.

Le *Tremolo* de Berlioz, par M. Mongenot.

Romances, par M. Audran.

Un air, par Mlle Lehu.

Un air, par Mlle Dubreuil.

Nous ne doutons pas que cette solennité musicale ne soit, comme celles qui l'ont précédée, parfaitement bien accueillie des dilettanti lyonnais ; c'est dire que l'assemblée sera à la fois nombreuse et brillante.

### Tribunaux.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOURG.

Le nommé Egras, ex-notaire, qui a déjà comparu deux fois devant la cour d'assises et qui a subi une condamnation à la réclusion pour faux, est en débat fréquent avec la justice, d'abord pour infraction habituelle de son ban de surveillance, ensuite pour faits ou tentatives d'escroquerie. Alors il s'engage entre la justice et lui un dialogue tout pareil à celui du comte Almaviva et de Figaro :

— Pourquoi faut-il qu'il y ait toujours du louche en ce que tu fais ?

— C'est qu'on en voit partout quand on cherche des torts.

— Une réputation détestable ?

— Et si je vau mieux qu'elle !

C'est là ce que le prévenu s'efforce toujours de prouver avec une formidable faconde, lardée d'attaques contre les magistrats absents, de compliments pour les présents et d'éloges pour lui-même.

Le 11 mars passé, il a été plus heureux dans cette démonstration devant le tribunal correctionnel de Bourg que devant ses premiers juges ; car, condamné d'abord à trois ans d'emprisonnement, il a vu sa peine réduite à six mois, parce qu'il avait trouvé dans son affaire des circonstances infiniment atténuantes.

Voici le fait : Un sieur Brifaut avait un procès à Annecy (Savoie), procès dont l'issue était au moins douteuse. On consulte Egras. Pour décourager la partie adverse et mettre la fortune du consultant à l'abri, il conseille de lui souscrire, à lui Egras, une obligation simulée de 25,000 f. avec hypothèque. Voilà le bien garanti en tout état de cause ; le jeu est fait. Le procès est gagné ou éteint par le désistement de l'adversaire ; il faut venir à compte. Brifaut prétend ne devoir à Egras que 400 f. ; celui-ci arrache un règlement de compte de 2,700 f. Brifaut a profité de la leçon d'Egras ; il lui cède en paiement une obligation de 2,700 f. aussi simulée, ou mieux encore, éteinte par le paiement. Les voilà manche à manche. Mais Egras, qui avait encore en main l'obligation simulée de 25,000 f., en fait, pour la valeur de 3,000 f., une autre cession simulée, et la partie serait gagnée par lui s'il ne s'y était joint le règlement de compte avec la justice ; on en connaît déjà la solution.

On voit du reste qu'il n'y a rien de si simple ou de si innocent ; on aurait pu mettre les deux parties en cause, et, comme le singe de La Fontaine, ne pas errer, condamnant un pervers.

Nous ne parlons pas d'un emprunt de 50 f. fait chez un sieur Chénard, à l'occasion de lunettes de myope et de certificats de toute espèce de maladies qui devaient procurer à un jeune soldat une réforme à son corps ; il sert aujourd'hui dans un régiment d'artillerie, et Egras a rembourisé six mois après les 50 f.

Le tribunal a écarté ce fait incriminé comme tentative d'escroquerie. Enfin les débats ont appris que cet homme d'affaires universelles fait aussi l'article *Découvertes et liquidations de successions dans tous les pays d'Europe*. Une nouvelle succession (Thierry ou Dumas), valeur de 1100 millions, lui a donné un mal inouï ; il a découvert, dit-il, 500 parents au degré successible, rédigé autant de requêtes, préparé trois procurations (l'une de 190 pages, l'autre de 200, la troisième de 300), dressé 32 arbres généalogiques, fait six suppliques à six gouvernements, acheté pour 250 f. de papier timbré, et il lui a fallu une voiture seulement pour charrier les pièces à faire légaliser. En récompense, il a demandé à l'un des cohéritiers un franc pour sa peine et en avance sur la succession ! On voit qu'on ne peut pas être plus modeste.

Nous ne rappellerons pas les divagations de la défense que le prévenu a présentée. Sa cause a été réellement défendue par M. Alfred Bon, son avocat, avec précision et avec le succès qu'on a vu.

(Courrier de l'Ain.)

### Nouvelles Diverses.

Le fameux bandit Giacomo Griggi, dont on a souvent eu occasion de parler, vient de tomber sous les coups des voltigeurs corses.

Voici les détails qui ont été recueillis sur sa mort :

Les voltigeurs Poli et Leca, faisant tous les deux partie du détachement de Sari, se trouvaient dans le territoire de Vico depuis plus de vingt jours, bravant le froid et les neiges des montagnes pour parvenir à la destruction de ce bandit, que l'on disait parcourir cette commune.

Dans la journée du 11 février, ces deux voltigeurs apprirent que le bandit avait été vu au lieu dit Curatojo, vaste étendue de terrain couverte de makis impénétrables. Ils en informèrent aussitôt le lieutenant Colombani. A la tête de cinq voltigeurs qu'il plaça en embuscade à toutes les issues du bois, ce brave officier se dirigea, accompagné des deux voltigeurs Poli et Leca, vers la partie du makis où l'on présumait que le bandit avait établi sa retraite. Tous les trois pénétrèrent hardiment au milieu de cette épaisse forêt qui pouvait devenir leur tombeau.

Après de longues et pénibles recherches faites au milieu des roches et des rochers, ils s'arrêtèrent pour examiner si quelque vestige pouvait leur indiquer la retraite du bandit. Tout-à-coup le bruit d'une arme vient frapper leurs oreilles et une double explosion se fait entendre. La crosse du fusil du voltigeur Poli, frappée par deux balles, vole en éclats ; deux autres balles sifflent aux oreilles du voltigeur Leca. C'était le bandit Giacomo!

Griggi qui, se voyant sur le point d'être surpris et présumant bien que toutes les issues de la forêt étaient gardées, venait de faire feu. Les voltigeurs ne tardèrent pas à l'apercevoir placé dans le creux d'une grotte dont l'entrée se trouvait protégée par un rocher et au-dessus de laquelle s'élevait une cime escarpée.

Le bandit, après avoir placé ses deux pistolets et son stylet à ses côtés comme pour lui servir d'armes de réserve pour le cas où il serait assailli de près, rechargeait tranquillement son fusil. Les voltigeurs prirent aussitôt position, et, en attendant l'arrivée de leurs camarades, ils engagèrent un feu opiniâtre qui dura près de deux heures. Un des pistolets du bandit fut emporté par une balle. Griggi lui-même fut assez grièvement blessé, mais il ne s'en défendait pas moins avec toute l'énergie du désespoir. Enfin, le voltigeur Poli, affrontant le danger, se rapprocha du bandit, le coucha en joue et l'étend raide mort. Il avait été frappé par deux balles qui, après avoir traversé la tête, étaient allées sortir par la bouche. Ses munitions étaient presque épuisées. Ses armes ont été déposées au parquet de M. le procureur du roi.

— Le 14 mars, dans la soirée, la ville d'Orléans a été le théâtre d'un assassinat suivi de suicide.

Un ouvrier tapissier, le nommé Aubain, vieillard de 70 ans, se présente

lundi, à sept heures, chez M. Juteau, menuisier, rue des Bouchers, et dit qu'il vient faire la commande d'une table. La femme Juteau, qui se trouvait seule dans l'atelier, lui répond que son mari est absent et le prie de revenir un peu plus tard. « Peu importe », dit Aubain; aussi bien j'ai à vous parler en particulier. « La femme, qui ne soupçonnait chez ce vieillard aucune mauvaise intention, le fait monter dans sa chambre; mais à peine Aubain est-il introduit que, fermant subitement la porte, il se jette sur cette femme, la renverse, et, tirant de sa poche un marteau, l'en frappe sur la tête à coups redoublés. Les voisins, appelés par les cris de la femme Juteau, accourent aussitôt, et, entrant dans la chambre, aperçoivent l'assassin qui, sans se déconcerter par l'arrivée du public, continuait de frapper sa victime.

Aubain est aussitôt arrêté et conduit au violon. Questionné sur les motifs qui ont pu le pousser à ce crime, il répond que depuis quelque temps il en voulait à la femme Juteau, parce qu'elle avait tenu de mauvais propos sur son compte.

Après avoir reçu cette déclaration, on fouille Aubain et on lui retire tous les objets qu'il avait dans ses poches. Ces mesures de précaution prises, on l'enferme avec soin. Le lendemain matin, quand on ouvre les portes du violon pour transporter Aubain à la prison, on trouve étendu

par terre le cadavre de ce malheureux. L'assassin avait trouvé sur le carreau du violon un tablier qu'une femme enfermée la veille avait oublié, et il s'était pendu à une poutre à l'aide de ce vêtement.

Quand on a relevé le cadavre il était froid, et l'on présume qu'Aubain s'est suicidé le soir même de son arrestation, aussitôt après qu'il a été incarcéré au violon.

Quant à la femme Juteau, les blessures qu'elle a reçues sont très graves, mais les soins qu'on lui a prodigués l'ont mise hors de danger.

(Journal du Loiret.)

— Un nommé Fésiant, habitant de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, près Orléans, vient d'être écroué sous la prévention de tentative d'empoisonnement sur la personne de son père, vieillard de 82 ans, auquel il faisait une rente de 30 fr. Le coupable a, dit-on, avoué son crime. C'est avec de l'arsenic et du vitriol introduits dans une gourde envoyée au père. Les secours ont par bonheur été administrés à temps, et la santé du vieillard n'en sera pas altérée.

(Idem.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M<sup>e</sup> Bros, avoué, rue des Célestins, n. 6.

Le samedi deux avril 1842, de dix heures du matin à la fin de la séance, il sera procédé, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, Palais-de-Justice, place Saint-Jean, à l'adjudication

## D'UNE MAISON

sise à la Guillotière, rue d'Ossaris, n. 12, dépendant de la succession de Jean Damas.—Mise à prix : quatre mille francs, ci 4,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Bros, avoué. (2710)

### VENTE DE LIVRES AUX ENCHÈRES

Par le ministère des commissaires-priseurs.

A compter du lundi 21 mars, il sera chaque soir vendu dans les magasins de la librairie L. Boullieux, place Belle-cour, n. 20, une grande quantité de bons et rares livres provenant de la bibliothèque d'un amateur de cette ville. Le catalogue se distribue à la même adresse. (464)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MICHOUX, NOTAIRE, A LYON, N. 11, PLACE DES CARMES.

A vendre,

A TROIS ET DEMI POUR CENT DE SON REVENU NET D'IMPÔTS.

## UNE BELLE TERRE AVEC CHATEAU,

Située à quelques heures de Mâcon, dans une des parties les plus riches du Charollais.

Prix : 525,000 francs.

A placer par hypothèque et sur des immeubles à Lyon ou dans l'étendue de l'arrondissement de Lyon.

Un capital de 60.000 francs qui sera disponible le 1<sup>er</sup> mai prochain.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Michoux, chargé de la vente de plusieurs autres propriétés de ville et de campagne. (4675)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N. 10.

VENTE A L'AMIABLE,

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, En détail ou en totalité,

## D'UN DOMAINE

Situé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), hameau des Greffières.

Le public est prévenu que, le mardi vingt-neuf mars mil huit cent quarante-deux, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laval, notaire, il sera procédé à l'adjudication dudit domaine composé : 1<sup>o</sup> de bâtiments d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir et autres agrès en bon état; 2<sup>o</sup> d'un tènement de fonds de 5 hectares 48 ares 50 centiares avec 600 arbres fruitiers et prises d'eau.

Pour visiter la propriété, s'y adresser au sieur Mathieu, et, pour traiter avant le jour de l'adjudication, même en détail, de ladite propriété, audit M<sup>e</sup> Laval, notaire, dépositaire du titre de propriété. (4887)

(429) A vendre de suite.

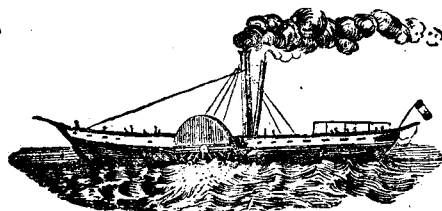
UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ composée de deux corps de bâtiments, un vaste jardin formant trois terrasses toutes plantées d'arbres à fruits, treilles et autres, en très-bon état, avec bosquet et pavillon dans le haut des trois terrasses, située rue de la Quarantaine, n. 40.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M<sup>e</sup> Favre, notaire, place Saint-Pierre, ou à M. Brun, demeurant dans la propriété, au fond de la cour, à Lyon.

(455) A vendre.

UNE MAISON située à la Croix-Rousse, dans une position avantageuse, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, le tout contigu. Elle est d'un revenu annuel de 600 f. Plus UN TERRAIN à bâtir formant l'angle de deux rues, avec puits.

S'adresser à M. Chevallier, toiseur, grande rue de Cuire, n. 6.



LE CROCODILE, LE MARQUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.

VALENCE, Premières. Secondes. 4 f. 2 f.

AVIGNON, et BEAUCAIRE. S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsement et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

(469) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ située rue Masson, 12, jouissant d'une belle vue, composée d'une maison bourgeoise, écurie et remise, terrasse et jardin fruitier, pouvant convenir à un établissement quelconque ou à quelqu'un dans les affaires, vu le rapprochement de la ville. S'y adresser.

A vendre.

### FONDS DE JARDIN

(NON LE SOL)

AVEC UN PETIT PAVILLON.

Ce jardin, parfaitement clos, planté d'arbres fruitiers, de rosiers, de plantes annuelles, de vignes formant tonnes, etc., etc., est à cinq minutes du pont Morand, aux Brotteaux. S'adresser à M. Bernard, maison Saint-Olive, cours Morand. (8165)

A vendre au moyen d'un rabais considérable.

CRÉANCE de 5,549 fr. sur titres, exigibles à première réquisition, datant du commencement de cette année. S'adresser à MM. Pléty frères, place Saint-Pierre, à Lyon. (473)

A vendre ensemble ou séparément.

FONDS D'ÉPICERIE ET DE DROGUERIE, avec fabrique de cierges et de chandelles. Ces deux fonds, bien achalandés, sont situés à Saint-Etienne en Forez, dans le quartier le plus convenable pour ce genre de commerce. On donnera toutes facilités pour le paiement, moyennant garantie. S'adresser chez M<sup>e</sup> Lafayette, notaire, à Saint-Etienne, rue de la Loire. (289)

A vendre de suite pour cause de départ.

UN JOLI FONDS D'ÉPICERIE ET VINAIGRERIE, dans un bon quartier de Lyon, occupé par les mêmes personnes depuis onze ans.—Location : 220 fr.—Prix : 1,400 fr., avec facilités pour le paiement.—Bail de neuf ans. S'adresser chez M. Rivière, rue Saint-Dominique, n. 6, à Lyon. (582)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN FONDS DE QUINCAILLERIE, LINGERIE, BONNETERIE, établi depuis vingt ans dans le quartier des Terreaux. S'adresser à M. Petetin, teinturier, place de la Miséricorde. (367)

A vendre pour cause de commerce.

FONDS DE CAFÉ bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail. S'adresser à M. Palluy, marchand de meubles, rue Buisson, n. 17. (394)

A vendre.

FONDS DE MERCERIE ET BONNETERIE, bien achalandé, dans un bon quartier. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Lauri, rue Tupin, à côté la Halle de la Grenette. (471)

VENTE VOLONTAIRE,

pour cause de dissolution de société,

D'UN GRAND CHOIX D'INDIENNES, TISSUS, COTONNE, BARÈGE ET MOUSSELINE-LAINE, STOFFS, PERLIN ET CHALES.

La vente aura lieu en détail, en partis ou en bloc. S'adresser rue Saint-Pierre, n. 4, au 1<sup>er</sup>. (448)

(450) A vendre.

Mûriers de toutes espèces, Plein-vent, greffés et pourrettes, en belle qualité, graine de vers à soie.

A JUSTE PRIX.

S'adresser chez M. Clément, marchand de lingeries et nouveautés, aux Brotteaux, rue Madame, n. 44, à Lyon.

A vendre,

ROSSIGNOLS PRIVÉS, chantant toute l'année; CANARIS en tous genres, élevés avec les rossignols. S'adresser à M. Gagolet, rue Plat-d'Argent, n. 3, au 3<sup>e</sup>, à Lyon. (431)

Bureau du TRINITAIRE, Office de Publicité et de Négociation pour les départements du Rhône, de l'Ain et de la Loire, rue Mulet, n. 2.

Le DIRECTEUR se charge de toutes espèces de négociations et d'annonces sans rétribution d'avance.

A vendre et à acheter en viager ou non.

GRAND NOMBRE DE PROPRIÉTÉS et de FONDS DE COMMERCE, tels qu'hôtels, restaurants, cafés, auberges, cabarets, vinaigrierie et liqueurs, épicerie, bains, bateau à laver, faïence, porcelaine et cristaux, pensions de dames, pensions bourgeoises, etc., associations, créances à rentrer, etc. (472)

### CLASSE DE MUSIQUE,

Rue de la Palme, 4, au 1<sup>er</sup>, à côté de la place Saint-Pierre.

ENSEIGNEMENT DE P. GALIN.

Le mardi de Pâques 29 mars 1842, ouverture d'un COURS COMPLET DE MUSIQUE VOCALE conduisant au chant perfectionné ainsi qu'à l'étude de tous les instruments. — 150 leçons tous les matins à six heures. — Prix : 5 fr. par mois d'avance.

La liste est ouverte de deux à quatre heures. (433)

AVIS.

UN FERROUET VERT, bec blanc, avec des plumes jaunes sur le haut de la tête, s'est envolé dimanche dernier.

Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées d'en donner avis au bureau du journal. Il y aura récompense. (470)

(466) A céder.

BUREAU DE TABAC, jouissant d'une bonne clientèle, situé rue d'Egypte, n. 5. S'y adresser.

(378) A céder.

ANCIEN COMMERCE DE BOIS DE CONSTRUCTION ET AUTRES, situé à Vaise, faubourg de Lyon, dans une position très-avantageuse. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Vigez, marchand d'estampes, rue Saint-Dominique, passage Couderc, à Lyon.

(8164) A louer de suite.

UNE PETITE MAISON non agencée, dans une belle position, sur les bords du Rhône, à une heure de Lyon par le chemin de fer, avec terrasse, écurie et remise. S'adresser au bureau du Censeur.

(463) A louer à l'année ou pour la saison.

BEL ÉQUIPAGE DE VILLE ET DE CAMPAGNE.

On louerait séparément les chevaux.

S'adresser à l'hôtel du Parc.

AVIS.

Bougies, à . . 1 f. 50 c. et 1 f. 40 c. le demi-kilog.  
Savon blanc, à . . 50 c. —  
Huile-gaz, à . . 70 c. —  
Passage de l'Hôtel-Dieu, 7, et côté Saint-Sébastien, au coin de la rue du Commerce. (461)

## MALADIES SECRÈTES.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rve-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

## DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Acréte ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

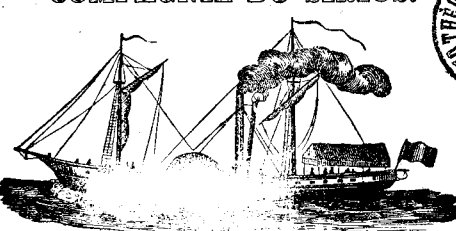
Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

(416) A vendre.

UNE MAISON BOURGEOISE avec 75 ares de terrain attenant, située à Saint-Genis-Laval. S'adresser à M. Martin, rue Sirène, n. 7.

COMPAGNIE DU SIRIUS.



## LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

PRIX DES PLACES :

Beaucaire. Premières. Secondes. 4 fr. 2 fr.

Avignon et Valence. LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ. Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

### MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT HYDRO-ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, liquide et sans sucre, formule approuvée par l'Académie royale de Médecine, publiée par ordre du gouvernement, pour détruire tous virus et accidents causés par les mercureux. — Ne pas confondre avec les sirops qui ne contiennent qu'un 1/8<sup>e</sup> de cet extrait par bouteille. — Chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, à Lyon, et à Saint-Etienne, chez M. Martinet, rue de Foy, pharmacien.

Avis.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour est l'excellente PATE A LA RÉGLASSE de GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur Bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, 30; Vernet, place des Terreaux, 13; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Chalon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue. (6463)

### PAPIER FAYARD ET BLAYN.

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, GÈRES, OGNONS et ŒILS-DE-PERDRIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.

DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n. 30. (7344)

## DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)

S'adresser à la pharmacie Quet, rue de l'Arbre-Sec, 31.

## LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF.

PART DE

## LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 11 au 20 mars, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6634)

### SIROP PECTORAL FORTIFIANT

Du docteur CHAUMONNOT, préparé par M. Poisson, pharmacien, breveté du Roi, rue du Roule, n. 11, à Paris. — Une MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur de ce remède. — La saison froide et humide qui engendre la toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche et les affections multiples de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engage à recommander l'usage du Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot. — Ce médicament n'a besoin d'aucun éloges; les certificats, premiers médecins du Roi et de S. A. R. le duc d'Orléans, professeurs des facultés et membres de l'Académie, qui se trouvent à l'appui du prospectus, sont les meilleurs titres en sa faveur. — Dépositaires pharmaciens: MM. Victorin Biétrix-Sionest et C<sup>e</sup>, à Lyon; Michel, à Tarare; Ardaun, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à Saint-Etienne; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône. (7889 — 5918)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulallerie, 19.